



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 7 MARS 2016 À 20 HEURES 30

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François LÉPINEUX, Maire.

Présents :

Mesdames AL-GAMRA Esma, BAURY Christine, BOUIGUE Sylvie, LAMOTTE Anne, LEBOUL Françoise, MELLET Anne-Marie, PERRIER Véronique, SCIBOR Patricia, TABORSKI Catherine et Messieurs CUNNAC Bernard, DELMAS Éric, HOUZE Christophe, JEANNE Frédéric, LEPINE Hervé, MANGION Christophe, POMMET Bernard, VERGÉ Jean-Pierre, YEFSAH Matthieu, ZANATTA Thierry.

Pouvoirs :

Monsieur DUTHOIT Dominique donne pouvoir à Monsieur LEPINE Hervé.
Madame GILLAUD Sophie donne pouvoir à Madame TABORSKI Catherine.

Absente :

Madame GARCIA Nelly.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 20 heures 30.

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LEPINE.



2016-1.1 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du précédent procès-verbal.

Le précédent Procès-verbal n'ayant pas été reçu par les membres du Conseil Municipal son approbation est reporté au prochain Conseil Municipal.

2016-1.2 – FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : Démission d'un conseil municipal et installation d'un nouveau conseiller municipal.

Monsieur Jean-Claude BUJOT a présenté, par lettre en date du 1^{er} février 2016, sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Une copie de ce courrier a été adressée le 2 février 2016, au préfet de la Haute-Garonne.

Conformément à la réglementation, Monsieur Jean-Claude BUJOT étant élu sur la liste "Avec vous, Brax notre village avant tout" le suivant sur la liste est appelé à remplacer le conseiller démissionnaire.

Ainsi Madame Patricia SCIBOR, suivante sur la liste, a accepté d'intégrer le conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-4 ;

Vu le Code électoral, notamment l'article L.270 ;

Considérant la démission de son mandat de conseiller municipal de Monsieur Jean-Claude BUJOT ;

Considérant que Madame Patricia SCIBOR a accepté de siéger au conseil municipal ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

- Prend acte de l'installation de Madame Patricia SCIBOR au sein du conseil municipal.

2016-1.3 – FINANCES : Vote du Compte Administratif.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, Maire Adjoint chargé des finances, qui passe à l'examen du compte administratif.

a) Section de fonctionnement.

Elle présente en dépenses un montant réalisé de 1 627 276.56€ pour des recettes à hauteur de 1 913 759.76€ ce qui dégage pour 2015 un excédent de 286 483.20€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	609 839,00	441 377,63	53 870,36	0,00	114 591.01
012	Charges de personnel et frais assimilés	950 000,00	846 670,95	6 024,60	0,00	97 304.45
014	Atténuations de produits	7 759,00	7 759,00	0,00	0,00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	215 450,00	214 043,26	94,16	0,00	1 312.58
Total des dépenses de gestion courante		1 783 048,00	1 509 850,84	59 989,12	0,00	213 208.04
66	Charges financières	52 728,30	46 623,60	0,00	0,00	6 104.70
67	Charges exceptionnelles	11 815,92	0,00	0,00	0,00	11 815.92
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 847 592,22	1 556 474,44	59 989,12	0,00	231 128.66
023	Virement à la section d'investissement (2)	131 832,78				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	4 675,00	10 813,00			0.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		136 507,78	10 813,00			125 694.78
TOTAL		1 984 100,00	1 567 287,44	59 989,12	0,00	356 823.44
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 000,00	18 446,95	0,00	0,00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	113 900,00	123 744,78	396,90	0,00	0.00
73	Impôts et taxes	1 133 990,00	1 196 157,00	0,00	0,00	0.00
74	Dotations, subventions et participations	436 315,00	377 947,25	108 963,00	0,00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	36 945,00	31 788,68	4 370,44	0,00	785.88
Total des recettes de gestion courante		1 722 150,00	1 748 084,66	113 730,34	0,00	0.00
76	Produits financiers	1 000,00	552,75	0,00	0,00	447.25
77	Produits exceptionnels	43 290,00	38 994,09	2 021,76	0,00	2 274.15
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 766 440,00	1 787 631,50	115 752,10	0,00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	17 660,00	10 376,16			7 283.84
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		17 660,00	10 376,16			7 283.84
TOTAL		1 784 100,00	1 798 007,66	115 752,10	0,00	0.00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		(3) 200 000,00				

b) Section investissement.

Elle présente en dépenses un montant réalisé de 225 086.21€ pour des recettes à hauteur de 508 142.53€ ce qui dégage un excédent pour 2015 de 283 056.32€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 016 756,95	121 501,06	1 670,40	893 585,49
	Total des dépenses d'équipement	1 016 756,95	121 501,06	1 670,40	893 585,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	93 732,78	90 088,99	0,00	3 643,79
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
	Total des dépenses financières	93 732,78	90 088,99	0,00	3 643,79
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	667 200,00	3 120,00	0,00	664 080,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 777 689,73	214 710,05	1 670,40	1 561 309,28
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	17 660,00	10 376,16		7 283,84
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	17 660,00	10 376,16		7 283,84
	TOTAL	1 795 349,73	225 086,21	1 670,40	1 568 593,12
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014	(3) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	142 789,89	86 892,76	0,00	55 897,13
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	142 789,89	86 892,76	0,00	55 897,13
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	90 650,00	90 643,98	0,00	6,02
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	309 164,51	309 164,51	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 500,00	7 508,28	0,00	0,00
024	Produits de cessions	6 138,00		0,00	
	Total des recettes financières	413 452,51	407 316,77	0,00	6 135,74
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	667 200,00	3 120,00	0,00	664 080,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 223 442,40	497 329,53	0,00	726 112,87
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	131 832,78			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	4 675,00	10 813,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	136 507,78	10 813,00		125 694,78
	TOTAL	1 359 950,18	508 142,53	0,00	851 807,65
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014	(3) 435 399,55			

c) résultats de clôture 2015.

- En fonctionnement : le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 pour la commune donne un excédent de 286 483.20€ auquel est rajouté un excédent reporté de 2014 de 200 000.00€ ce qui donne comme résultat de clôture 2015 un excédent de 486 483.20€.
- En investissement : le résultat d'investissement de la commune pour l'exercice 2015 donne un excédent de 283 056.32€ auquel est rajouté l'excédent reporté de 2014 de 435 399.55€ ce qui donne un résultat de clôture 2015 en excédent de 718 455.87€.

Après cet exposé et conformément à la loi, Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur Bernard POMMET, Maire Adjoint chargé des finances, et quitte l'assemblée pour que le vote du compte administratif puisse avoir lieu. Monsieur Bernard POMMET propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2015 de la commune.

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 1 : François Lépineux, le Maire.

2016-1.4 – FINANCES : Approbation du compte de gestion.

Monsieur le Maire après avoir déposé sur le bureau de l'Assemblée le compte de gestion de la commune produit par la Trésorerie Principale et visé par le Trésorier Principal, Monsieur ANGLES, explique que le rapprochement de ce document avec le compte administratif et les affectations de résultats qui y sont rattachés fait apparaître une cohérence et une exactitude au centime près.

031041
TRES. COLOMIERS-LEGUEVIN



II-1
Exercice 2015

20500 –BRAX –

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 795 349,73	1 990 238,00	3 785 587,73
Titres de recettes émis (b)	508 142,53	1 939 912,84	2 448 055,37
Réductions de titres (c)	0,00	26 153,08	26 153,08
Recettes nettes (d = b - c)	508 142,53	1 913 759,76	2 421 902,29
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 795 349,73	1 990 238,00	3 785 587,73
Mandats émis (f)	225 086,21	1 682 551,70	1 907 637,91
Annulations de mandats (g)	0,00	55 275,14	55 275,14
Dépenses nettes (h = f - g)	225 086,21	1 627 276,56	1 852 362,77
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	283 056,32	286 483,20	569 539,52
(h - d) Déficit			

Après cet exposé, il propose au Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2015 de la commune, le Conseil Municipal accepte.

Par :

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

2016-1.5 – FINANCES : Affectation des résultats.

Monsieur le Maire, donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, Adjoint aux finances, qui informe le conseil municipal des résultats de l'année 2015 selon le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur (2014) après affectation	200 000,00	435 399,55	635 399,55
Recettes de l'exercice 2015	1 913 759,76	508 142,53	2 421 902,29
Dépenses de l'exercice 2015	1 627 276,56	225 086,21	1 852 362,77
Résultats de l'année 2015	286 483,20	283 056,32	569 539,52
Résultats bruts 2015	486 483,20	718 455,87	1 204 939,07

AFFECTATION DES RESULTATS

dépenses au 002 (reprise du déficit)		
recettes au 002 (reprise de l'excédent)	200 000,00	
dépenses au 001 (reprise du déficit)		
recettes au 001 (reprise de l'excédent)		718 455,87
recettes au 1068 (titrage en 2016)		286 483,20

RESULTATS 2015 APRES AFFECTATION	200 000,00	718 455,87	918 455,87
----------------------------------	------------	------------	------------

Fonds propres d'investissement	1 004 939,07
--------------------------------	--------------

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 pour la commune donne un excédent de 286 483.20€ auquel est rajouté un excédent reporté de 2014 de 200 000.00€ ce qui donne comme résultat de clôture 2015 un excédent de 486 483.20€.

Le résultat d'investissement de la commune pour l'exercice 2015 donne un excédent de 283 056.32€ auquel est rajouté l'excédent reporté de 2014 de 435 399.55€ ce qui donne un résultat de clôture 2015 en excédent de 718 455.87€.

Monsieur le Maire propose :

- d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de 286 483.20€,
- de reprendre 200 000.00€ pour la commune en recettes de fonctionnement au compte 002.

Après cet exposé le conseil municipal approuve.

Par :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation au vote : 0

2016-1.6 – FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire.

Le budget 2016 sera réalisé en prenant en compte le contexte macroéconomique impactant les collectivités locales. Rappelons que pour Brax en 2016 c'est environ 80 000€ qui seront retirés de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement).

L'objectif que nous nous étions fixés en 2015 de ne pas dégrader notre réserve d'investissement afin de garantir la réalisation de la rénovation de la restauration scolaire et du bâtiment François Verdier a été tenu. Nous devons continuer en 2016 dans la même voie.

Pour tenir cet objectif nous avons agi sur tous les leviers dont nous disposions. Les résultats sont encourageants puisque nous arrivons à une baisse des charges à caractère général de 11.34%. Les effets des renégociations électricité téléphonie devraient porter leurs fruits en 2016 ; les nouveaux contrats étant effectifs au 1er Janvier. Il en est de même du contrat avec le LEC qui fonctionnera en 2016 en année pleine. De même les équipements pour mieux réguler l'éclairage public mis en place en 2015 qui viennent impacter le résultat de 14183€ devraient en 2016 nous permettre de réaliser des économies.

Nous devons continuer dans cette voie :

- en poursuivant les efforts d'économie de 2015 (produits d'entretien, fournitures de bureau, achats de petit matériel...)
- en mettant en place sur toutes les structures une chasse au gaspillage au niveau de l'utilisation des fluides (eau, électricité...)
- en augmentant les recettes, sans toucher aux taxes et impôts si possible (nous débattons et prendrons une décision définitive à ce sujet lorsque nous connaîtrons de façon définitive les dotations 2016),
- en réduisant nos investissements à hauteur des nécessités : problèmes de sécurité et en ne perdant pas les subventions déjà accordées,
- en maintenant une enveloppe de réalisation qui nous permette de ne pas dégrader notre réserve, en prévision du financement de l'opération François Verdier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2016.

2016-1.7 – FINANCES : Détermination d'un nouveau tarif pour la location des salles.

Après avoir déposé le dossier sur le bureau, Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET qui explique qu'il convient d'ajouter une précision pour la location de créneaux consécutifs.

SALLE DES FETES

TARIF DE LOCATION SALLE DES FÊTES

	Journée 8h-18h	AM et soirée 14h- 2h du matin	Soirée 18h-2h du matin	Soirée et matinée 18h-12h le lendemain	Soirée et matinée 14h-12h le lendemain
Petite salle et buvette	105,00	189,00	157,50	189,00	210,00
Forfait chauffage	12,60	15,75	10,50	21,00	29,40
Grande salle des fêtes	262,50	315,00	215,25	315,00	367,50
Forfait chauffage	26,25	31,50	21,00	42,00	52,50
Grande salle, petite salle et cuisine	315,00	420,00	346,50	420,00	472,50
Forfait chauffage	38,85	47,25	31,50	63,00	84,00

Tarif du chauffage pour réservation occasionnelle par les associations

	Journée 8h-18h	AM et soirée 14h- 2h du matin	Soirée 18h-2h du matin	Soirée et matinée 18h-12h le lendemain	Soirée et matinée 14h-12h le lendemain
Petite salle et buvette	8,56	10,70	7,49	16,05	19,26
Grande salle des fêtes	22,47	26,75	18,19	39,59	49,22
Grande salle, petite salle et cuisine	31,03	37,45	25,68	55,64	68,48

Tarif pour les extérieurs (rassemblement non festif : séminaire, réunion etc,,,))

Location			
	Journée 8h-18h	1/2 journée 8h-13h30 ou 13h30-18h	Soirée 18h-23h
Petite salle et buvette	150	100	150
Grande salle des fêtes	400	200	400
Grande salle, petite salle et cuisine	600	400	600

Forfait chauffage

	Journée 8h-18h	1/2 journée 8h-13h30 ou 13h30-18h	Soirée 18h-23h
Petite salle et buvette	9	11	16
Grande salle des fêtes	22	18	40
Grande salle, petite salle et cuisine	31	37	56

Location tables	5	l'unité
Location chaises	1	l'unité

MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE

Tarif de location d'une salle de la Maison de la Vie Associative pour les associations braxéennes hors convention

	Du 1er Avril au 30 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
Forfait 2h en journée	5,25	8,40
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	8,40	13,65
journée 8h-18h	21,00	28,35

Tarif pour les extérieurs (rassemblement non festif : séminaire, réunion etc.)

	Du 1er Avril au 30 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	80	100
journée 8h-18h	160	200

SALLE EVOLUTION

Tarif de location de la salle Evolution

	Du 1er Avril au 30 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
Forfait 2h en journée	42	52,5
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	73,5	94,5
journée 8h-18h	126	157,5

Tarif de chauffage pour réservation occasionnelle par les associations

Forfait 2h en journée	8,56
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	13,91
journée 8h-18h	23,54

Tarif pour les extérieurs (rassemblement non festif : séminaire, réunion etc,,,))

Journée 8h-19h	1/2 journée 8h-13h30 ou 13h30-19h	19h-23h
150	100	150

Location tables	5	l'unité
Location chaises	1	l'unité

SALLE MIXTE ou ARTS MARTIAUX
pas de nourriture dans ces salles

Tarif de location de la salle Mixte ou Arts Martiaux		
	Du 1er Avril au 30 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
Forfait 2h en journée	42	52,5
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	73,5	94,5
journée 8h-18h	126	157,5

Tarif de chauffage pour réservation occasionnelle par les associations	
Forfait 2h en journée	8,56
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	13,91
journée 8h-18h	23,54

Tarif pour les extérieurs (rassemblement non festif : séminaire, réunion etc,,,))		
	Du 1er Avril au 30 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	125	150
journée 8h-18h	250	300

Location tables	5	l'unité
Location chaises	1	l'unité

POUR UNE LOCATION DE CRENEAUX CONSECUTIFS LE TARIF LE PLUS ONEREUX SERA FACTURE A 100% ET LES AUTRES A 50%.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
MARCHANDS AMBULANTS/ JOUR DE MARCHÉ		
Abonnés ou habituels	Forfait / jour	Forfait/mois
Tarif par <u>mètre linéaire</u>		
Branchement eau		1,60 €
Branchement électricité		5,30 €
Les 3 premiers mois d'installation	gratuits	
Occasionnels		
Tarif par <u>mètre linéaire</u>	1,80 €	
Branchement eau	1,65 €	
Branchement électricité	1,40 €	
MARCHANDS AMBULANTS/ HORS JOUR DE MARCHÉ		
Vente de produits alimentaires artisanaux et horticoles	4,50 €	
Branchement eau	1,65 €	
Branchement électricité	1,40 €	
MARCHANDS AMBULANTS TYPE CAMIONS		
Vente de produits non alimentaire (Outillage, Tapis, Matelas ...)		
Emplacement Camion	18,00 €	
Vente de produits snacking (Pizza, Burger, Kebab, etc)		
Emplacement Camion	18,00 €	
Branchement eau	1,65 €	
Branchement électricité	1,40 €	
SPECTACLE SUR VOIE PUBLIQUE		
Funambules, spectacles de plein air...	20,00 €	
Cirques		
Petit (inférieur à 50 places)	50,00 €	
Grand (supérieur à 50 places)	100,00 €	

TERRASSES

Terrasse couverte	
Le m ²	52,00€ / an
Terrasse non couverte	
Le m ²	26,00€ / an
Occupation trottoir	
Le ml	10,50€ / an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs selon les tableaux ci-dessus à partir du 15/03/2016 :

Par :

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

2016-1.8 – ASSOCIATIONS : Convention de collaborateur bénévole.

Le Maire informe l'assemblée, que ponctuellement la commune peut bénéficier de la collaboration de bénévoles pour la réalisation de petits travaux en liant avec le fonctionnement de leur association sur des bâtiments ou des terrains municipaux mis à leur disposition.

À la demande expresse d'une association, une convention "d'accueil de collaborateur occasionnel bénévole" sera conclue entre la commune et chacun des bénévoles concernés afin d'identifier les limites de leur intervention.

Il est rappelé que la caractéristique du bénévolat est qu'il est dépourvu de contreparties, notamment financières ou matérielles.

Suite à l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le modèle de convention type "d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole"
- d'autoriser le Maire à signer les documents afférents à l'exécution de la présente.

Par :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation au vote : 0

2016-1.9 – INTERCOMMUNALITE : Modification des statuts du SDEHG.

Après avoir déposé le dossier sur le bureau, Monsieur le Maire laisse la parole à Madame PERRIER Véronique qui explique à l'assemblée qu'il faut prendre en compte la modification des statuts du syndicat départemental d'électricité de Haute-Garonne en tant que membre dudit syndicat.

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,

Vu la délibération du comité du SDEHG du 26 novembre 2015 approuvant modification de ses statuts,

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Considérant que le SDEHG, par délibération du 26 novembre 2015, a approuvé, à l'unanimité, la modification de ses statuts,

Considérant que la modification des statuts proposée permettrait notamment au SDEHG d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique,

Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre 2015 et figurant en annexe à la présente délibération.

Par :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation au vote : 0

2016-1.10 – FINANCES : Frais de déplacement pour le personnel communal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur POMMET Bernard qui informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier la règle de principe concernant le remboursement des frais occasionnés par les déplacements effectués des agents de la collectivité dans le cadre de formation et/ou pour les besoins de service.

Cette délibération abroge et remplace celle du 11 octobre 2010.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Bernard POMMET Maire Adjoint chargé du personnel qui indique que le texte applicable en la matière est le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 qui fixe les conditions et les modalités de règlement. Celui-ci précise que les agents territoriaux peuvent prétendre à une prise en charge des frais engagés à l'occasion d'un déplacement temporaire.

La prise en charge sera soumise aux conditions suivantes :

- Présentation obligatoire par l'agent des justificatifs des frais engagés.
- La non prise en charge de ces frais par l'autre organisme.
- Justificatif à fournir concernant la puissance fiscale du véhicule utilisé.

En aucun cas, cette prise en charge ne pourra donner lieu au remboursement d'une somme supérieure à cette effectivement engagée par l'agent.

1/ En cas de formation dispensée en cours de carrière :

a) L'agent est envoyé par l'employeur, la collectivité prend à sa charge :

- Les frais de transport sur la base d'indemnités kilométriques, si utilisation du véhicule personnel (exemple CNFPT : 40 km aller/retour)
- Remboursement d'un titre de transport (train et métro)
- Taux de remboursement forfaitaire des frais de repas = 15,25 € par repas

b) La formation à lieu à la demande de l'agent :

- Aucune prise en charge de la part de la collectivité.

2/ Déplacement pour les besoins du service :

a) Si utilisation du véhicule personnel :

- Les frais kilométriques seront pris en charge par la collectivité selon le forfait fixé suivant :
 - Déplacement vers CNFPT : 40 kms A/R
 - Déplacement vers Colomiers : 20 kms A/R
 - Déplacement vers Toulouse : 40 kms A/R

b) Si utilisation de transport en commun :

Les sommes nécessaires au paiement de ces frais sont prévues annuellement au budget.

Les agents devront mensuellement fournir un état de frais qui sera obligatoirement validé par la Directrice Générale des Services ou l'Adjoint du personnel avant transmission au service comptable de la collectivité.

Où, l'exposé du maire, le Conseil Municipal délibère et approuve les modalités des remboursements des frais de déplacement des agents tels que décrit ci-dessus et autorise Monsieur el Maire à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

Par :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation au vote : 0

2016-1.11 – DIVERS : Rapport 2014 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'Eau potable, de l'Assainissement collectif et non collectif.

Quelques chiffres exposées par Madame PERRIER Véronique.

Chapitre 1- Service public de production et distribution d'eau potable

167 022 abonnés au service

9 km de réseaux renouvelés soit un taux de renouvellement de 0,27 %

16 M€ investis pour le service en 2014 par Toulouse Métropole

LES FAITS MARQUANTS

Au 1er juillet 2014, la régie de l'eau de Toulouse Métropole a décroché une triple certification qualité-sécurité-environnement (QSE). Ce qui signifie :

- plus de rigueur en matière de réglementation
- Meilleurs outils de pilotage et partage d'information.

Lancement du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP)

Le SDAEP constitue une étude d'ampleur visant à :

- approfondir, unifier et capitaliser la connaissance sur l'ensemble du système d'alimentation en eau potable (AEP) de Toulouse Métropole ;
- en diagnostiquer les forces et faiblesses et proposer des solutions durables pour garantir l'alimentation en eau potable de Toulouse Métropole en quantité et qualité

LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

L'évolution du nombre d'abonnés de Toulouse Métropole est indiquée ci-dessous :

	2013	2014	Évolution N/N-1
Nombre d'abonnés	164 225	167 022	1,70 %

On note ces dernières années une tendance à la baisse des consommations unitaires malgré le dynamisme du nombre d'abonnés (+2 % par an en moyenne) et du nombre d'habitants desservis : la consommation totale des abonnés du service est en diminution (-2%).

L'eau est de bonne qualité au regard des nombreuses analyses réalisées au niveau de la ressource, de la production (après traitement), et sur le réseau de distribution et aux robinets.

Chapitre 2 : Service public d'assainissement collectif

Couverture de 94 % des usagers à l'eau par le service d'assainissement Collectif

18 M€ investis sur le service en 2014 par Toulouse Métropole

L'évolution du nombre d'abonnés au service public d'assainissement collectif de Toulouse Métropole est indiquée ci-dessous :

	2012	2013	2014	Évolution N/N-1
Nombre d'abonnés	148 654	153 673	156 952	+2,1 %

Toulouse Métropole dispose d'une base de connaissance de son patrimoine qui est globalement bonne, et qui a pu être harmonisée au cours de ces dernières années afin de supprimer les lacunes qui pouvaient exister pour la connaissance de certains réseaux.

Les améliorations porteront désormais sur la recherche des données concernant les dates –ou à défaut les périodes – de pose des réseaux ainsi que la nature du matériau, informations généralement peu répertoriées mais indispensables à l'amélioration de l'indice réglementaire.

Toutefois Toulouse Métropole réalise par ailleurs des campagnes d'inspections télévisées de l'ensemble de son réseau qui permettent d'obtenir une information nettement plus précise de l'état du réseau.

Chapitre 3 - Prix des services de l'eau potable et de l'assainissement

Le prix moyen de l'eau (eau potable + assainissement collectif) pondéré par la population, pour une consommation annuelle de 120 m³, est de 3,68 € TTC/m³ au 1er janvier 2015, soit une augmentation de 1,4 % par rapport au 1er janvier 2014.

Chapitre 4 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3 610 installations privées répertoriées

Concerne environ 8100 habitants

Le bilan général des contrôles réalisés par le SPANC de Toulouse Métropole figure dans le tableau ci-après :

	2010	2011	2012	2013	2014
Contrôle de projet	16	36	77	86	50
Contrôle de réalisation	22	27	49	22	50
Contrôle des installations existantes	5	559	1 502	97	72
Contrôle périodique		6	4	3	8
TOTAL	43	628	1 632	208	180

La réglementation imposait aux SPANC de réaliser avant le 31 décembre 2012 un diagnostic initial des installations existantes.

Le SPANC réalise ensuite des contrôles périodiques dont la fréquence est fixée à ce jour à 4 ans par délibération.

Le conseil municipal prend acte du Rapport 2014 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'Eau potable, de l'Assainissement collectif et non collectif.

2016-1.12 – VŒUX ET MOTIONS : Val Tolosa

Les élus du Conseil Municipal du Brax expriment par le présent vœu leur soutien aux nombreux élus et citoyens mobilisés pour s'opposer à l'aménagement du projet de centre commercial Val Tolosa à Plaisance-du-Touch.

Dans sa configuration actuelle ce projet présente les inconvénients majeurs suivants :

- Il est surdimensionné et présente un risque majeur pour les commerces de proximité de toutes les communes environnantes.
- Il contribue à la désertification de nos cœurs de villes, lieux de vie, d'échanges sociaux.
- Il s'inscrit dans un secteur où la concurrence est déjà très importante alors que huit centres commerciaux importants sont déjà implantés sur l'agglomération Toulousaine et que le total des surfaces commerciales est largement supérieur aux autres métropoles (exemples : Marseille ou Nantes).
- Il s'inscrit dans une logique de concurrence de territoire en non pas en coopération puisque devant apporter un bénéfice financier direct que pour la seule commune de Plaisance.
- Il répond à une logique de consommation de ressources alors que 60% des surfaces commerciales actuelles sont considérées comme étant vieillissantes et qu'il serait préférable de les renouveler pour éviter le développement de friches commerciales.
- Il a été élaboré pour répondre à un modèle économique qui ne répond plus aux besoins de 2016 qui voit la grande distribution amorcer sa conversion vers la création de commerces de taille moyenne.
- Il ne répond pas à la demande grandissante des citoyens d'accéder à d'autres formes de consommation basées sur des circuits courts, la transparence des filières, le respect des producteurs, alors que les agricultures font face à une crise majeure.
- Il ne pourrait être mis en œuvre en 2016 dans le cadre des travaux du SCoT et PLUiH actuels, en raison des exigences en termes d'équilibre économique, de transport, de préservation des espaces agricoles, ou de développement durable.
- Il ne s'intègre pas dans le schéma de Plan de Déplacement Urbain actuel en raison des 20000 véhicules jours prévus pour ce centre commercial alors que les infrastructures sont déjà saturées (ex. RN124) et qu'aucun transport en commun n'est programmé sur cette zone.
- Il présente une emprise majeure sur un territoire agricole pour une surface prévue de 36 ha.
- Il s'inscrit en opposition avec le positionnement de l'ensemble des maires des communes avoisinantes (Tournefeuille, Pibrac, La Salvétat, Colomiers, etc.)

Pour toutes ces raisons nous

- affirmons notre soutien aux élus, commerçants, agriculteurs et citoyens mobilisés pour la défense de nos territoires, de nos commerces de proximité, d'un développement de modes de consommation innovants et de proximité.
- formulons notre plus vive opposition à la réalisation du projet Val Tolosa.

Par :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation au vote : 0

Dates prévisionnelles des prochains Conseils Municipaux : le 4 avril 2016 et le 13 juin 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire

Le Secrétaire